



Beaulieu-sur-Dordogne, le 27 février 2026

**Monsieur Alain SIMONET, président de la
Communauté de communes Midi Corrèzien**

À

Personnes Publiques Associées (PPA)

Dossier suivi par : M. Maxime BALLER, DGS

Tél : 05.55.84.30.99

Mél : m.baller@midicorrezien.com

**OBJET : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet arrêté de PLUi du Midi
Corrèzien et transmission du projet**

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 26 février 2026, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de votre association à l'étude du PLUi en tant que Personne Publique Associée (PPA), je vous transmets ce projet, conformément aux articles L.132-11 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, afin que vous puissiez nous faire connaître votre avis.

A cette fin, vous trouverez ci-joint un lien internet vous permettant de télécharger l'ensemble du dossier :

[Dossier arrêt PLUi Midi Corrèzien](#)

Je vous rappelle que cet avis devra nous être adressé dans un délai de **trois mois** suivant la transmission du dossier. Passé ce délai, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,


Alain SIMONET